

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°77 (arrêté de promulgation du 7 août 1930).

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 août 1930

Numéro JO
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro
31 août 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 3 juillet 1930 relatif à la protection des œuvres littéraires et artistiques aux colonies

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 3 juillet 1930, susvisé, relatif à la protection des œuvres littéraires et artistiques aux colonies. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac